

# AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",  
titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène  
Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

## **COMMUNE de PETRETO BICCHISANO (Corse-du-Sud)**

**Date de l'acte : 29 mai 2020**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Alain SPADONI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Monsieur Laurent MARTINETTI en son vivant retraité, époux de Madame Marie Françoise BURESI, demeurant à PETRETO BICCHISANO (Corse-du-Sud).

Né à PETRETO BICCHISANO (Corse-du-Sud) le 2 février 1879.

Décédé à PETRETO-BICCHISANO (Corse du Sud), le 28 Novembre 1960.

Et Monsieur Pierre MARTINETTI en son vivant sans profession, époux de Madame Marie Estelle BIANCHI demeurant à PETRETO BICCHISANO (Corse-du-Sud).

Né à PETRETO BICCHISANO (Corse-du-Sud) le 27 janvier 1876.

Décédé à MARSEILLE (Bouches du Rhône), le 15 Février 1941.

### **Une maison d'habitation lieudit Bugni**

Section B n°38 pour 01a 13ca

### **Quatre parcelles de terre lieudit Bugni**

Section B n°36 pour 04a 42ca

Section B n°41 pour 03a 00ca

Section B n°35 pour 08a 20ca

Section B n°37 pour 04a 75ca

### **Diverses parcelles de terre :**

Section B n°46 pour 09a 10ca lieudit Caccavajo

Section E n°51 16a 45ca lieudit Salto

Section E n°52 09a 08ca lieudit Salto

Section E n°53 24a 00ca lieudit Poggiale

Section E n°54 57a 11ca lieudit Poggiale

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. »*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr](mailto:prescriptives.spadonietassocies.20004@notaires.fr).

**Pour Avis  
Maître Alain SPADONI  
Notaire Associé**